

**Le conseil municipal s'est réuni le lundi 6 décembre à 19h en mairie sous la présidence de M. Daniel Deschodt, maire.**

Etaient présents : M. Avart, Mme Rousselle, M. Ducrocq, Mme Binet, M. Dambricourt, Mme Becquet, M. Vanpoperinghe, Mme Scotté, M. Courtin, Mme Delhaye, M. Odièvre, M. Buckman (procuration à Mme Rousselle jusque 20h puis présent). Mme Ogez, M. Charlemagne, M. Blin, M. Marie, Mme Marquand.

Absents : Mme Danset (procuration à Mme Binet), Mme Soltysiak (procuration à M. Charlemagne),  
Absents : Mme Danset (procuration à Mme Binet), Mme Soltysiak (procuration à M. Charlemagne), M. Revillon (procuration à M. Avart), Mme Wuyts (procuration à Mme Binet), M. Penez (procuration à M. Marie).

*M. Vanpoperinghe est désigné secrétaire de séance et en raison des règles sanitaires en vigueur le huis-clos est voté en début de séance à l'unanimité.*

**Modification des statuts de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre** : la Communauté de Communes des Hauts de Flandre a entrepris une modification de ses statuts lors de la séance du Conseil Communautaire du 28 septembre dernier avec notamment la réécriture de la compétence de mise en place d'une politique sociale et socio-culturelle, activités culturelles et de loisirs et la prise de compétence vidéoprotection sur les axes stratégiques. *Le conseil approuve à l'unanimité ces modifications.*

**Admission en non-valeur** : le conseil constate l'impossibilité de recouvrer une créance 48 € qui sera présentée en non-valeur.

**Salles et matériels droits de location** : les tarifs des locations de salle n'ayant pas augmenté en 2021, il est décidé d'une augmentation de 2 % des dits tarifs. *Vote à l'unanimité* (le détail des tarifs est disponible en mairie).

**Droits funéraires** : ils sont fixés comme suit pour 2022 :

- Concession cimetière :

15 ans : 24 €/m<sup>2</sup> ; 30 ans : 35 €/m<sup>2</sup> ;

50 ans : 92 €/m<sup>2</sup>.

- Case columbarium cimetière :

25 ans : 450 € ; 50 ans : 900 €.

- Espace cinéraire :

cave urne 30 ans : 800 € ;

case columbarium 30 ans : 500 €.

- Exhumation et réinhumation immédiate : 50 € ;

- Caveau d'attente : 0,50 €/jour (si occupation supérieure à 3 mois).

*Adoption à l'unanimité.*

**Droits de place** : ils sont fixés comme suit pour 2022 :

- Taxi : 86 €/an.

- Marché hebdomadaire : 0,50 €/mètre linéaire

- Ducasse : gratuit.

- Friterie ou Pizzeria : 3,60 €/jour (sans électricité) ; 7,30 €/jour (avec électricité).
- Camion (droit payable lors de la demande de stationnement) : 38 €.
- Terrasse : 12 €/m<sup>2</sup> et par an.
- Aire de camping-cars : 5 €/jeton.
- Stationnement de cirque : caution de 235 € (à déposer avant toute installation).

*Adoption à l'unanimité*

#### **Droits divers :**

2ème duplicata de livret de famille : 15 € ; droit d'entrée au moulin : 1 € ; droit d'entrée au musée des archers : 3 € (2 € pour les groupes). *Adoption à l'unanimité.*

**Participation communale au budget 2022 du Sivom des Rives de l'Aa et de la Colme** : le conseil, après une discussion sur la répartition entre le budget et la fiscalité de la participation communale au budget 2022 du SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme, décide de répartir la participation communale au budget 2022 du SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme comme il suit :

- part budgétisée : 130 000 € ;
- part fiscalisée : 98 285,48 €.

*Adopté par 15 voix pour, 7 contre et 1 abstention.*

**Montant des indemnités de gardiennage** : le Conseil, sur proposition unanime de la commission des finances, décide de fixer, à compter de l'exercice 2021, à 550 € le montant de l'indemnité annuelle accordée aux gardiens du cimetière et des parcs de jeux, la répartition interviendra au prorata du temps passé par les agents communaux et sur la base d'un état récapitulatif dressé par M. le Maire. *Adopté par 22 voix pour et 1 abstention.*

#### **Travaux d'enfouissement des réseaux en centre-ville, avenant à la convention de financement :**

Un nouveau plan de financement des travaux d'enfouissement des réseaux rue de Dunkerque et du Gral de Gaulle a été présenté par le SIECF. La part à charge de la commune passe de 287 000 € à 277 474,77 €. *Adoption à l'unanimité.*

**Attribution d'un nom à la salle communale située 8 rue Saint-Antoine** : sur proposition de Monsieur le Maire, en accord avec la personne proposée, et après avoir entendu une contre-proposition exposée par M. Eric Blin, conseiller municipal, le conseil décide par *22 voix pour et 1 abstention* de donner le nom de « Salle Jean-Pierre Decool », actuellement sénateur du Nord, à la salle municipale en cours de rénovation 8 rue Saint-Antoine.

**Convention d'adhésion au pôle santé sécurité au travail** : après avoir pris connaissance du nouveau dispositif d'accompagnement des collectivités dans le domaine de la prévention, et considérant que la participation à ce dispositif participe au bon fonctionnement des services de la Commune, le Conseil autorise M. le Maire à signer la convention d'adhésion. *Adopté à l'unanimité.*

**Vente propriété 2 rue de Saint Omer** : M. le Maire indique que la commune a été informé de la mise en vente de la propriété bâtie sise 2 rue de St Omer. Il indique que cette propriété cadastrée section B n°1049-1340-1341-1343 d'une contenance totale de 1172 m<sup>2</sup> supporte un chalet vétuste. Il indique enfin que ce terrain jouxte l'ancien terrain de football (stade Lengagne) qui sera prochainement affecté à un espace de jardins partagés (projet porté par la commission solidarité) et dont les ex-vestiaires ont été mis à disposition du comité des fêtes (la coexistence de ces équipements publics avec une habitation serait certainement source de conflit).

La Commission des finances, saisie de cette affaire, a proposé un achat amiable au prix de 50 000 €. Le conseil valide la proposition d'achat au prix de 50 000 € et charge M. le Maire de notifier cette

offre au notaire chargé de la vente, et à signer tout acte relatif à cette négociation. *Adoption par 20 voix pour et 3 contre.*

**Vente d'une propriété 1 rue de Wattendam :** M. le Maire indique avoir reçu de M. Thierry Revillon une demande d'achat du terrain communal situé 1 rue de Wattendam cadastré section A n°633 d'une contenance de 190 m<sup>2</sup>. Ce terrain supporte un chalet, bâti sur terrain d'autrui dans les années après-guerre dont M. Revillon vient d'hériter après le décès de ses parents. M. le Maire rappelle qu'une vente au prix de 1 €/m<sup>2</sup> est intervenue dans des circonstances similaires, à savoir la régularisation de constructions édifiées sur terrain d'autrui pour le relogement de familles sinistrées après-guerre. Il dit enfin que la commission des finances saisie de cette affaire a proposé une vente au prix de 5 €/m<sup>2</sup>. Le conseil après délibération autorise la vente à M. Revillon à ce prix. L'acheteur supportera les frais de géomètre et de notaire. *Adoption par 19 voix pour et 4 contre.*

**Mise en vente d'un terrain communal rue de l'Ermitage :** M. le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur le devenir du terrain à bâtir que la Commune possède rue de l'Ermitage (13 985 m<sup>2</sup>). Il rappelle qu'en cas de mise en vente, il faut définir les emprises nécessaires à la création de trottoirs, d'espaces verts... ce qui implique la réalisation d'un relevé de géomètre. Après délibération, les élus autorisent M. le maire à faire dresser les documents de géomètre nécessaires à l'établissement d'un dossier de vente. Celui-ci sera soumis à l'approbation du Conseil lors d'une réunion ultérieure. *Adoption à l'unanimité.*

**Rénovation énergétique du bâtiment 8 rue St Antoine :**

Il est proposé aux élus de valider une demande de financement dans le cadre des programmes CEE (Certificats d'Economies d'Energie) qui pourrait permettre la prise en charge des frais de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique de ce bâtiment à hauteur de 80%. *Adoption à l'unanimité.*